

CONSEIL COMMUNAL CHEXBRES

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017

Présidence : Gilles DE JOFFREY



Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017,
2. **Préavis municipal no 08/2017** concernant le projet de budget pour l'année 2018,
3. Communications du Bureau du Conseil,
4. Communications de la Municipalité au Conseil,
5. Divers et propositions individuelles.

* * * * *

Il est 18h03, M. Gilles DE JOFFREY ouvre la dernière séance de l'année 2017. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux membres de la Municipalité, à l'huissier, à M. Jean-Marc Aeschlimann, Boursier communal. Il salue également la presse et lui rappelle qu'elle ne peut pas intervenir durant cette assemblée. Il remercie également M. Silva qui s'est occupé des décorations de Noël. Il donne ensuite la parole au secrétaire qui procède à l'appel nominal, auquel répondent **44 membres**.

Se sont excusés :

MM. Walid DOUAB
 Marc LAMBELET
 Jean-Luc DUTOIT
 Mmes Marine BOTFIELD
 Caroline PAYER

Ne répondent pas à l'appel :

Mme Fawzia SANDOZ

La majorité absolue est de 23 voix.

Il est 18h05 et M. le Président salue l'arrivée de Mme Fawzia SANDOZ. Le nombre de conseillers passe à 45 et la majorité absolue reste à 23 voix.

M. Gilles DE JOFFREY informe l'assemblée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais et le soumet à la discussion.

L'ordre du jour est soumis à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, il est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte par :

43 OUI

1 ABSTENTION

M. le Président remercie son auteur au nom du Conseil communal.

2. Préavis municipal no 08/2017 concernant le projet de budget pour l'année 2018

Rapport de la Commission des finances (lu par M. Didier KOLLY)

La Commission des finances s'est réunie le mardi 28 novembre 2017 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Cédric GANTY afin d'examiner le projet de budget 2018.

Etaient présents : Mesdames Catherine MARION TAVERNEY et Ursula MERTES, Messieurs Marc LAMBELET, Philippe BONZON, et Didier KOLLY. Monsieur Francis GABRIEL était excusé.

Deux de nos Municipaux nous ont rejoints en cours de séance, Madame WYSS COSSY et Monsieur CONNE, Syndic. Ils étaient accompagnés de notre boursier communal M. Aeschlimann. Nous les remercions pour leur disponibilité et les informations fournies.

Comme chaque année, nous tenons à souligner l'excellente présentation de ce budget et nous remercions tout particulièrement notre boursier pour celle-ci. La plupart des questions que l'on pourrait se poser trouvent une réponse rapide grâce aux notes de bas de page du présent document.

Pour la 8^{ème} année consécutive, nous sommes devant un budget déficitaire. Cependant grâce à l'augmentation de 5 points d'impôts, le déficit prévu n'est pas aussi important que les années précédentes. Néanmoins, la Municipalité reste plutôt pessimiste sur les années prochaines et une certaine prudence reste de mise pour le bouclage 2017 bien que le déficit paraît moins important que les Fr. 1'167'000.- en budget.

Mme WYSS COSSY indique que les différents dicastères ont été appelés à faire des efforts sur leurs dépenses respectives et ont peu voire pas de marge de manœuvre en nous présentant ce budget. Le déficit prévisionnel est de Fr. 592'000.- par rapport à Fr. 1'167'000.- l'an passé soit Fr. 575'000.- d'amélioration. En comparaison de l'an passé qui montrait un autofinancement négatif de Fr. 796'500.-, le budget 2018 montre un autofinancement positif de Fr. 346'300.- soit un progrès de Fr. 1'142'800.- les dépenses courantes sont donc couvertes par le ménage commun. Aucune augmentation de l'emprunt semble nécessaire en 2018.

La Municipalité nous fait observer que l'augmentation d'impôts acceptée pour 2018, passant de 64 à 69, semble ne pas être suffisante pour que notre commune puisse continuer en situation d'autofinancement dans un futur proche. Il est parlé d'un taux supérieur à 70 points en fin de

législature pour faire tourner le ménage courant de la commune et couvrir les dépenses prévues avec la mise en service de notre nouveau collègue l'ASCL ainsi que l'ARAJEL. Le dicastère Instruction publique subit une augmentation de charge supérieure à 2.5 points d'impôts selon les estimations actuelles. De plus les dépenses de l'APOL, s'accroissent d'année en année. Pour rappel le point d'impôt est d'env. Fr. 100'000.-.

La commission des finances tient à rappeler que sur des dépenses prévues de Fr. 12'799'300.-, la part des charges cantonales, intra-communales et intercommunales représentent 47.18%, soit plus de Fr. 6'000'000.- des charges et peuvent être considérées comme non maîtrisables car imposées.

La Commission s'est ensuite demandée si toutes les dépenses prévues pour 2018 étaient nécessaires et ne pouvaient pas être repoussées ultérieurement. Mme Dominique WYSS COSSY et notre boursier ainsi que les différents dicastères ont analysé chacune des positions dans le cadre des séances de budget interne. Ils nous fournissent la liste des travaux non pérennes portés au budget 2018.

Cette liste se monte à Fr. 150'800.- dont les principaux éléments sont :

440.3145.20	Filet sur place verte	48'000
470.3147.00	Débroussaillage du ruisseau du Forestay	20'000
355.3141.50	Révision des sanitaires salle gym Praz Routoz	17'000
160.3656.10	Participation à la pose de panneaux d'info touristique	10'000
320.3146.20	Réparation de la route de la Vulpillière	8'500
440.3145.00	Nouveau jeu au Grand Closy	7'000

Au vu de la nature de la plupart de ces charges, la commission est d'avis qu'il s'agit principalement d'entretien et qu'ils sont nécessaires à la valorisation de notre patrimoine.

La commission constate un potentiel d'économie important sous la rubrique 3223.00 Intérêts emprunts moyen et long terme dont le montant en budget est de Fr. 280'000.-. En effet, le taux d'intérêt utilisé paraît surévalué. De plus, la vente de Crêt-à-Pau ainsi que de parcelles de vignes devrait permettre de rembourser un montant important d'emprunt et ainsi diminuer très fortement les Fr. 280'000.- d'intérêts prévus réduisant le déficit prévu.

En conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis municipal 8/2017 tel que présenté.

Le Conseil Communal de Chexbres

- vu le préavis municipal n°8/2017 concernant le projet de budget pour l'année 2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- constatant que cet objet a été régulièrement inscrit à l'ordre du jour de cette séance,

décide

d'approuver dans son ensemble et tel que présenté le projet du budget de la Commune de Chexbres pour l'année 2018.

Interventions :

Pages 1-11

M. Yvan FAVRE demande, concernant l'impôt sur les successions et donations, pour quelles raisons un montant de seulement Fr. 161'100.- est porté au budget alors qu'il était de Fr. 608'729.- au 30.09.2017. M. FAVRE est conscient qu'il s'agit d'une rentrée aléatoire mais pense que, vu le budget déficitaire, un montant équivalent à l'année 2016 aurait pu être porté au budget.

Mme Dominique WYSS COSSY répond : *«Concernant le montant de Fr. 161'000.-, 50% sont pour nous et 50% vont dans la péréquation. Les impôts sur les successions et donations sont aléatoires et dépendent d'éventuelles successions et donations sur l'année. Nous préférons par conséquent budgétiser un chiffre prudent. Les écarts peuvent être importants d'une année à l'autre».*

Tableaux Budget par nature 2018

M. Pierre FAVRE souhaite avoir des explications sur les subventions de vélos électriques.

Mme Dominique WYSS COSSY répond que la Commune participe à hauteur de Fr. 300.- à l'achat de vélos électriques effectués par un contribuable de notre Commune.

Poste 1 Administration Générale, pages 3-7

M. Florian ETTER demande, à la page 5, poste 3650, quelle est la signification de PROMOVE et quel est le montant de la subvention à PROMOVE.

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Il s'agit d'un organisme régional (Vevey-Lavaux-Cully et sauf erreur Lutry) qui s'occupe de la promotion et du développement de la région. Toutes les communes, sauf Rivaz et St-Saphorin en font partie. Le montant s'élève à Frs 2.50 par habitant».*

Poste 2 Finances, pages 8-11

M. Florian ETTER demande, à la page 7, concernant la participation aux coûts des transports publics, des explications sur ce poste.

Mme Dominique WYSS COSSY répond : *«L'Etat nous facture une participation par rapport aux CFF et aux autres transports publics qui traversent notre Commune. Il s'agit de charges fixes et nous n'avons aucun moyen d'intervenir sur cette demande».*

Mme Danielle WEGENER demande pourquoi le poste 3092, Frais de recherche de personnel, passe de Fr. 3'000.- à Fr. 23'000.-.

Mme Dominique WYSS COSSY répond : *«Comme indiqué au bas de la page 4 : y compris les frais de recherche du nouveau(elle) secrétaire municipal(e). Mme Anne-Marie Viret Grasset va prendre sa retraite à la fin de l'année 2018. Vu qu'il s'agit d'un poste important à repourvoir, la Municipalité va devoir peut-être avoir recours à un chasseur de têtes».*

Poste 6 Police, pages 27-29

M. Philippe BIAVATI dit, concernant le poste 3521, Participation aux coûts de l'APOL : *«Si nous prenons les comptes 2016 par rapport au budget 2017, le montant augmente de Fr. 60'000.- soit*

environ 20%. Au budget pour 2018, nous avons à nouveau environ 10% d'augmentation, soit au total 30% entre 2016 et 2018. Avons-nous des prestations supplémentaires ou s'agit-il des frais internes de l'APOL qui augmentent ?».

M. Jean-François CHEVALLEY répond : «Si seulement nous avions des prestations complémentaires ! Mme Sandra STOCCO nous a informé à la dernière séance du Conseil que la Commission de gestion de l'APOL avait encore diminué le budget de Frs 200'000.-. Il faut savoir aujourd'hui que les membres de l'APOL souhaitent avoir des conditions de travail qui correspondent aux communes avoisinantes et aux autres corps de police, surtout ceux du Canton. Nous avons des discussions assez régulières et mouvementées avec la commission du personnel. Nous avons cédé sur les heures de travail. Elles ont passé à 40 heures et nous avons accordé une semaine supplémentaire de vacances ce qui porte le nombre à 5 semaines. Ceci n'a pas été fait de façon aléatoire, des études ont été effectuées. Ces changements nous mènent à 2,8 ETP supplémentaires. Pour répondre à l'accréditation du Canton, il nous manque 4 policiers. Si nous considérons le montant de Fr. 200'000.- précité, je ne sais pas comment nous allons trouver la solution. C'est clair que ce n'est ni la Commune de Lutry ni celle de Bourg-en-Lavaux qui paient respectivement 3,5 millions et 1,8 millions qui vont voir leurs prestations diminuer. Ça sera nous les petites communes qui auront peut-être moins de prestations au niveau des zones de parcage. C'est vrai que le coût de cette police augmente sans arrêt mais nous devons répondre systématiquement aux exigences de sécurité policière. Nous nous battons au comité de direction pour essayer d'endiguer cette hausse des coûts. Les coûts de fonctionnement sont maîtrisés tant bien que mal. C'est surtout les coûts de personnel qui prennent l'ascenseur. A titre d'information, l'APOL fait entre 500 et 550 heures de radars par année dans les autres communes (à Chexbres, nous n'avons pas d'emplacement pour mettre le radar). Si nous prenons la commune de Pully qui a une surface territoriale de sécurité légèrement inférieure à la nôtre mais qui compte 10 policiers de plus pour 1'800 heures de radars par année. Nous ne souhaitons pas augmenter les heures radars».

Poste 10 Bâtiments, pages 35-45

M. Arnaud ZOPPI dit concernant le Cœur d'Or et la Grande Salle : « Nous avons eu les soirées de gym la semaine dernière et avons rencontré des problèmes au niveau électrique. J'aimerais savoir ce qui va être entrepris afin de faire face à ces problèmes».

M. Bertrand KOLB confirme qu'il y a eu un début d'incendie au niveau du tableau électrique lors de la soirée de gym du vendredi soir. Puis il dit : «Heureusement, il y avait un pompier et un électricien sur place qui ont pu maîtriser rapidement ce début d'incendie. Un électricien est intervenu le samedi dans la matinée afin de sécuriser l'installation. Je pense que nous devrions recevoir rapidement les premiers devis afin de connaître le coût des travaux à effectuer sur cette armoire électrique. L'idée est de refaire cette armoire dans une optique modulaire si une fois nous venions à refaire la salle et l'arrière de la salle, nous pourrions réutiliser ce tableau à ce moment-là».

M. Pierre FAVRE dit, à la page 38, Stand de tir du Frût : «Je trouve que le montant de Fr. 44'900.- de charges par année est élevé. Il y a un amortissement de Fr. 19'000.- qui va probablement cesser d'ici 2-3 années. Merci de me donner quelques explications».

Mme Dominique WYSS COSSY répond : «L'amortissement du couvert va durer encore un peu plus de 2-3 ans puisque de tête il semble que le montant du préavis était de Fr. 180'000.-. Donc environ 10 ans. Il s'agit de la deuxième année qu'il sera amorti donc il restera 8 ans. Le Stand de tir du Frût est un bâtiment qui est loué régulièrement mais qui ne peut pas être mieux rentabilisé».

Mme Patricia SAUGEON SCHMID souhaiterait avoir des explications concernant la subvention pour l'école de musique car elle a constaté que le montant avait augmenté.

Mme Dominique WYSS COSSY répond : *«Nous payons toujours des subventions aux citoyens dont les enfants suivent une école de musique».*

Mme Patricia SAUGEON SCHMID dit : *«Non».*

Mme Dominique WYSS COSSY répond : *«Oui, nous avons établi un règlement et il faut faire une demande».*

Mme Patricia SAUGEON SCHMID dit : *«J'avais fait une demande à la Commune et il m'avait été répondu qu'il n'y avait plus cette subvention depuis plusieurs années».*

Mme Dominique WYSS COSSY répond : *«Je signe régulièrement des demandes de subventions. Il suffit de remplir un formulaire qui se trouve sur le site internet de la Commune».*

M. Yvan FAVRE demande s'il y a quelque chose de prévu pour la réfection du chemin qui relie le chemin du Signal au Collège de Praz-Routoz.

M. Jean-Louis PALEY répond : *«Il n'y a pas de montant précis. Nous effectuons actuellement un entretien minimal avant de régler avec un proche voisin et les CFF la possibilité de faire un travail plus important».*

La parole n'étant plus demandée, M. Gilles DE JOFFREY relit les conclusions du préavis et le soumet au vote de l'assemblée qui l'accepte **à l'unanimité**.

Le Conseil communal a décidé :

d'approuver dans son ensemble et tel que présenté le projet de budget de la Commune de Chexbres pour l'année 2018.

3. Communications du bureau du Conseil

Monsieur Gilles DE JOFFREY donne à l'assemblée les informations suivantes :

Dates des séances du Conseil communal pour 2018

- le jeudi 15 mars 2018,
- le mercredi 25 avril 2018,
- le mardi 26 juin 2018,
- le lundi 29 octobre 2018,
- le vendredi 14 décembre 2018.

Le repas qui suivra cette séance se déroulera à l'Hôtel Préalpina et débutera par un apéritif à 19h30.

Il lit la carte de remerciements de la famille Lambelet reçue à l'occasion de la naissance d'Emilie.

Commission PPA Bourg-Nord

M. Gilles DE JOFFREY dit : *«C'est à la demande de la Municipalité que le bureau du Conseil a nommé en toute indépendance une Commission pour le projet PPA Bourg-Nord. Nous avons pensé reprendre les personnes qui avaient déjà oeuvré pour le préavis municipal no 3/2014 concernant le projet de plan de quartier Nord – Demande de crédit d'étude de Frs 143'000.-. Etant donné que*

deux des cinq membres nommés à l'époque ne font plus partie du Conseil communal, deux nouveaux membres ont été choisis. Comme pour toutes les commissions, les personnes sont choisies de façon à avoir différentes sensibilités et des compétences variées. Cette commission est composée de :

M. Pierre FAVRE, 1^{er} membre
 Mme Karin DUCOMMUN
 M. Nicolas CHABLOZ
 M. Jean-Luc DUTOIT
 M. Christian GABRIEL

4. Communications de la Municipalité au Conseil

M. Jean-Michel CONNE dit : *«Je vais vous parler du PPA Bourg-Nord. Nous avons eu un point presse mercredi dernier et avons demandé à la presse de ne rien publier avant la séance de ce soir afin que vous soyez informés de la situation avant parution dans les médias. Le projet porte sur la construction de 30 logements d'utilité publique adaptés à des personnes à mobilité réduite. Quelque 15 logements standards destinés prioritairement à des familles. Des commerces de proximité en lien avec les aménagements du Boulevard. Des activités professionnelles et de services. Un parking collectif souterrain, une place de jeu, une place de village et un nouvel emplacement pour l'administration communale. Concernant l'administration communale qui fait beaucoup débats, nous vous avons déjà donné des arguments. Je vous informe que, de temps en temps, il y a une inspection de nos bureaux qui est faite par l'Etat. M. Nicolas Sallien, Chef de Service adjoint de la population, nous a fait l'éloge de notre préposée au Contrôle des habitants et fait notamment les remarques suivantes : Si nous devons émettre une observation pour votre Contrôle des habitants en particulier, ce serait celle de la disposition de vos guichets qui ne permettent pas de garantir la protection des données de vos habitants alors qu'ils sont amenés à vous transmettre parfois des informations sensibles.*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous confirme que la disposition des bureaux n'est plus adaptée à la charge du travail actuel. Le plan de quartier ne touche pas les propriétés privées contrairement à ce qui a été entendu comme quoi il y aurait des parcelles qui seraient prises».

M. Jean-Michel CONNE nous présente sur un plan la disposition des places de jeux, la place du Village ainsi que l'accès à l'Eglise.

Puis il dit : *«La perte de surface d'utilité publique est de seulement 350 mètres contrairement à tout ce qui avait été dit. Peut-être même moins. Nous aurons un parking souterrain et allons gagner quelques places. Concernant la piscine, nous avons dépensé sauf erreur 6,5 millions. Cette piscine est utilisée 3 mois et deux semaines par année. Indépendamment de ce projet, la Municipalité s'est posée la question pourquoi nous n'utiliserions pas toute l'année la partie verte. Nous souhaitons aménager des engins permettant aux habitants de Chexbres de faire de l'exercice (fitness à ciel ouvert). Ce terrain sera par conséquent utilisé après la saison de la piscine.*

Suite à plusieurs remarques concernant la vente des parcelles, nous pensons privilégier un droit distinct et permanent de superficie. Cela veut dire que nous allons louer le terrain et que nous en resterons propriétaire. Nous avons également une réduction significative de la hauteur maximale des bâtiments. Le Boulevard aura une circulation dans les deux sens. Nous allons mettre soit en haut soit en bas du Boulevard des portails afin de réduire la vitesse des véhicules. L'utilisation de l'espace vert de la piscine dépendra de la décision qui sera prise par l'Assemblée générale de la piscine. Nous avons tenu compte de l'avis des personnes qui trouvaient la hauteur des bâtiments trop haute. La hauteur des bâtiments sera plus basse que la hauteur des maisons se trouvant dans le bourg historique du Bourg-de-Crousaz. La hauteur des nouveaux bâtiments sera descendue de 4 mètres. Ils seront moins hauts que les bâtiments du Nord et de la Forge. Les gabarits seront posés, si le temps le permet, à la mi-février.

Nous avons eu sur le chemin Auguste-Piccard une réunion avec la CDAP le 23 décembre de cette année. Toutes les parties étaient représentées y compris Sauvez Lavaux et l'avocat de Mme Westphal Abrezol. Aujourd'hui, nous avons reçu la décision de la CDAP qui nous indique que Sauvez Lavaux a été débouté. Ils ont la possibilité de faire recours jusqu'au 30 janvier 2018. L'avocat de Sauvez Lavaux a voulu reporter la décision de la CDAP en disant qu'il était surchargé de travail. Donc, je doute qu'il arrive à faire un recours d'ici le 30 janvier prochain, Ce n'est pas encore gagné, mais il y a un bon bout de fait. Concernant Crêt à Pau, nous sommes en attente. Le futur acheteur doit recommencer toutes les démarches pour avoir les prêts. J'espère que le dossier sera finalisé d'ici le printemps prochain.

Au nom de la Municipalité, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Jean-Louis PALEY nous informe qu'un nouvel employé au Service de la Voirie a été engagé et qu'il a commencé le 1^{er} décembre (voir PV de la séance du 02.11.2017). Il s'agit de M. David Chevalley de Puidoux. Le deuxième employé qui va commencer en février s'appelle M. Julien Paemelaere. Il habite Palézieux et est horticulteur de formation. Puis il dit : *«Le nouveau pont CFF a été posé très rapidement. Par contre, il y a quelques problèmes pour les finitions. Il y a eu des erreurs de calculs et d'adaptation pour l'escalier de la passerelle qui mène à l'école. L'entreprise en charge des travaux va essayer de tout terminer avant Noël. Les finitions de détails seront faites au printemps».*

5. Divers et propositions individuelles

M. Pierre FAVRE dit : *«Il y a une chose qui me dérange sur la présentation de M. le Syndic, c'est le programme. Sur le programme, il est marqué 30 appartements protégés. Sur le site de la Fondation DHR, il est mentionné qu'il s'engage à construire des appartements protégés pour des personnes à très faibles revenus. Je pose la question à la Municipalité si nous souhaitons avoir à Chexbres des appartements protégés avec des occupants qui ne vont pas payer d'impôts ou le contraire. Avons-nous aussi besoin de 30 appartements protégés ? Je ne suis pas contre mais, à mon avis, il est prématuré de dire qu'il y aura 30 appartements protégés. Je rappelle qu'un PPA concerne des surfaces et des volumes. Qu'est-ce que nous allons mettre dedans lors d'une mise à l'enquête, personne n'en sait rien».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Nous verrons jusqu'où nous irons. Dire qu'il y a trente appartements protégés c'est ce qu'il est plus ou moins prévu maintenant. Il va y avoir encore des commerces. Si le Conseil nous donne l'autorisation de poursuivre, nous verrons quelles seront les propositions des architectes. Vu les volumes à disposition, voilà le projet qui pourrait être construit».*

Mme Fabienne BOTFIELD nous donne des informations sur la dernière séance de l'ACPRS et dit : *«Elle a duré 12 minutes et nous avons accepté le budget. Pour le 1^{er} trimestre 2018, nous ne pourrions plus entrer à la déchetterie sans une carte magnétique. Nous allons recevoir cette carte au début de l'année 2018».*

Mme Françoise AUBORT dit : *«J'aimerais vous faire le rapport partiel de l'ASCL, M. ETTER vous donnera encore d'autres informations. L'ASCL s'est réunie deux fois cette année, soit le 10 mai pour les comptes et le 4 octobre pour le budget. Le budget a été accepté. Concernant la séance du 4 octobre, il a été dit que le bâtiment était conforme aux attentes. Il reste encore quelques petites choses à régler, notamment les stores, des problèmes d'électricité et d'acoustique. Un système de sécurité va être mis en place car il y a des présences incongrues, notamment le soir et la nuit. Le réfectoire offre des repas à Frs 6.-. Les mardis et les jeudis, ce lieu est victime de son succès avec la*

présence de 350 sur 430 élèves. Les enfants ont la possibilité d'apporter leur pique-nique ou un repas maison qu'ils peuvent réchauffer dans un micro-ondes mis leur à disposition. Le 29 juin s'est déroulée l'inauguration en présence de Mme Lyon, Conseillère d'Etat et le 28 octobre la journée portes ouvertes».

M. Florian ETTER dit : «Je me permets de vous rapporter quelques éléments qui ont été soulevés par la Commission de gestion de l'ASCL dans son rapport sur le budget 2018. Vous avez vu passer ce budget 2018 puisqu'il figure dans le budget de notre Commune. Ce budget est fondé pour le moment sur des éléments qui sont en partie inconnus. Nous savons que le CODIR a dû faire passablement de gymnastique pour établir ce budget, puisque les prêts de fonctionnement du collège ne sont pas encore connus dans leur totalité. C'est donc uniquement dans le budget 2019 que le CODIR pourra établir un budget basé sur les frais effectifs et non pas sur des estimations. La clé de répartition a été changée. Le principal changement est que cette clé est maintenant conforme à l'article 31 des statuts pour l'ensemble du budget. L'ensemble des coûts de l'ASCL sont désormais répartis entre les communes membres en fonction de deux critères soit le nombre d'habitants et le nombre d'élèves primaires et secondaires par commune. La pondération pour chacun de ces critères est de 50%. Un des éléments qui a été passablement discuté est la problématique de la salle omnisports de Puidoux. Elle constitue le premier cas d'un bâtiment qui est neuf et qui appartient à une commune mais qui est en fait à la charge de l'ASCL. En premier lieu, les montants budgétés reposent partiellement sur des estimations. Nous avons ici la même problématique que pour le budget de fonctionnement de l'école. C'est seulement lors de l'exercice prochain que nous pourrions connaître les coûts de fonctionnement de cette salle de sports. En deuxième lieu, le CODIR a réparti le coût total en se basant sur les heures d'utilisation par l'ASCL et celles par des externes qui sont gérées par la Commune de Puidoux. Il s'agit essentiellement d'associations sportives. Je ne rentre pas dans les détails du calcul mais ce qui a été convenu c'est que 80% des coûts sont à la charge de l'ASCL et 20% à la charge de la Commune de Puidoux. Il s'agit d'une estimation qui est par définition arbitraire et qui peut évoluer. Il a été fait remarquer que l'utilisation de la salle omnisports par les associations sportives pourrait s'avérer dissuasive pour leurs budgets. La question des subventions à ces sociétés devra se poser et nous concernera peut-être aussi. Devons-nous considérer qu'il revient à chaque commune d'accorder une subvention aux sociétés sportives pour ensuite faire face aux locations de cette salle ou faut-il considérer que c'est l'ASCL qui intervient sur ces coûts de fonctionnement, par exemple en modifiant cette clé de répartition à 90% à charge de l'ASCL et 10% à charge des communes. La question est posée et méritera encore d'être débattue. Il faudra aussi s'assurer d'une égalité de traitement avec les autres communes membres de l'ASCL qui disposent d'installations (par exemple les collèges de Praz-Routoz et du Bourg) qui sont utilisées par des sociétés sportives en règle générale gratuitement. Nous avons donc ici une disparité de traitement. Il faudra uniformiser les pratiques. Pour terminer, la question du droit de participation de l'ASCL à la gouvernance de l'installation de cette salle omnisports a également été discutée. La commune de Puidoux est propriétaire des lieux et dispose de toute l'utilisation de cette salle mais finalement n'en paie même pas la moitié, puisque ce sont les communes membres de l'ASCL qui la financent. En résumé, le système de répartition proposé en l'état par le CODIR n'est clairement pas définitif et va nécessiter passablement de débats au sein du Conseil intercommunal. La COGEST a cependant proposé d'accepter le budget sans l'amender, consciente de la difficulté qui incombe au CODIR en qui elle a entière confiance».

M. Pierre FAVRE dit : «M. PALEY nous a parlé à la dernière séance du Conseil des travaux sur le chemin du Signal. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait des problèmes pour circuler. Nous avons eu hier soir une grande discussion avec Mme FONJALLAZ FIGLIOLA avec la conclusion que la solution n'était pas très satisfaisante. J'aurais une proposition afin d'éviter que les voitures doivent monter sur le trottoir quand elles doivent se croiser. Il s'agit surtout dans la première partie du chemin du Signal, côté route cantonale. Déjà à l'heure actuelle il faut monter sur le

trottoir pour se croiser. Je ne sais pas si je pourrais discuter avec M. PALEY afin de lui présenter cette proposition. Est-ce encore possible ou le projet est-il déjà figé ?».

M. Jean-Louis PALEY répond : *«Le projet n'est pas figé avant que les travaux soient en cours. Nous pouvons même imaginer qu'en cours de travaux il y ait encore moyen de discuter et d'améliorer ce projet tant que nous restons dans le budget qui a été accordé par le Conseil. Concernant le trottoir de la première partie, près de la route cantonale, il n'est pas prévu de le modifier. La modification intervient où il y aura le nouveau tronçon après les immeubles en direction du Signal. Je suis prêt à écouter toutes les remarques et suggestions tant qu'elles restent financièrement admissibles».*

Mme Françoise AUBORT dit : *«J'ose espérer que le fait d'avoir caché les panneaux de limitation de poids au chemin du Dard n'aura pas de conséquences négatives sur l'intégrité de cette route qui est partiellement dans le vide».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«Le camouflage de la limitation à 3,5 tonnes a été fait afin de permettre aux bus scolaire qui font 5,5 tonnes d'utiliser ce passage comme boucle pendant la période des travaux et l'impossibilité de déposer les élèves sur la place de la Gare. La quantité de poids supportable par l'infrastructure peut-être imaginée à des doses nettement supérieures puisque les camions poubelles et les chasse-neige passent à cet endroit sans qu'il y ait de problèmes et de fissures. L'idée du 3,5 tonnes est de limiter les passages des camions et des semi-remorques qui en suivant leurs GPS se font feinter et se retrouvent bloqués près de chez toi et dans le petit carrefour qui suit. Je n'ai actuellement aucun souci pour l'infrastructure».*

Mme Karin DUCOMMUN nous informe que se déroulera au Collège de Puidoux les 28 et 29 juin 2018 une grande fête sous forme d'un festival de films organisé par les élèves, soit 60 classes. En soirée, le festival sera ouvert au public.

M. Didier KOLLY demande si un micro-ondes suffit pour 430 élèves.

Mme Françoise AUBORT répond : *«Non, la cuisine offre des repas et 430 élèves peuvent en bénéficier. Parfois, il y a 350 élèves qui mangent à la cantine. Il est donné la possibilité aux enfants qui ne veulent pas aller prendre un repas à Fr. 6.- d'avoir l'accès au micro-ondes. Au départ, il n'était pas prévu d'offrir cette possibilité en disant qu'un repas à Fr. 6.- allait convenir à toutes les bourses. Certaines familles ont souhaité que l'on puisse donner la possibilité à leurs enfants de pouvoir manger un repas maison. Je vais regarder avec M. Rolaz combien de micro-ondes sont disponibles».*

M. Christian GABRIEL précise qu'il n'y a qu'un seul micro-ondes qui est utilisé au maximum 3 fois par jour.

M. Florian ETTER dit, concernant les transports publics et notamment les nouveaux horaires des CFF et de la poste : *«Nous aurions pu imaginer qu'après tous ces travaux effectués sur la ligne de chemins de fers, qu'après l'augmentation du budget des transports publics, l'horaire serait parfait. J'ai pensé tout d'abord qu'il y avait une erreur de calculs de la part des CFF mais il semblerait que non. Il semblerait que les premiers échos concernant ces horaires soient catastrophiques. Les étudiants allant au gymnase à Lausanne pourraient même avoir des difficultés pour arriver à l'heure. Est-ce que la Commune de Chexbres a été consultée, est-ce qu'elle va réagir ?».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«La Commune de Chexbres a vérifié qu'un certain nombre de trains par jour circulent encore. Il y avait un souhait d'augmenter la cadence à la demi-heure. Les CFF sont une grosse machine quand il s'agit d'horaires. Si nous demandons une modification pour la ligne Vevey-Chexbres, les CFF nous expliquent que par effet papillon les horaires sont*

influencés jusqu'à Romanshorn d'un côté et Domodossola de l'autre. La dernière réponse qui m'a été donnée était de dire que le changement d'horaire améliorerait la situation pour 95% des usagers. Un autre argument qui a été donné par les CFF est que le bus postal Cully-Palézieux permettrait d'attraper d'autres correspondances, notamment en direction du nord et du nord-ouest. Toutefois, il semblerait que le programme prévu ne permette pas au chauffeur du bus de tenir l'horaire indiqué. Je sais qu'il y a une période de rodage mais j'imagine que pour l'année qui vient il n'y aura pas de changements. Un citoyen de Chexbres s'est penché sur la situation dans la région et a transmis un dossier au CFF et à l'Etat de Vaud. Ce dossier se projette déjà sur l'horaire 2019 avec des solutions qui devraient améliorer la situation».

Mme Karin DUCOMMUN dit : *«Est-ce que cet horaire n'a pas été établi en fonction des travaux qui seront effectués entre Lausanne et Puidoux afin de permettre à des trains de passer sur la ligne Vevey-Puidoux. Seul cet horaire a changé et nous ne pouvons plus avoir les correspondances».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«J'ai eu cette même réaction en me disant que les CFF pourront faire passer d'autres trains. La réponse qui m'a été donnée est oui mais en petite quantité. Les horaires prévus durant les travaux sur la ligne Lausanne-Puidoux ne sont pas encore établis. Ils sont à l'étude. Je n'ai pas de renseignements plus précis mais je pense que les CFF vont profiter de dévier quelques trains en direction du Valais. Je ne suis par contre pas certain que l'horaire du Vevey-Chexbres-Puidoux ait été modifié afin de pouvoir faire passer plus facilement des trains durant les travaux».*

M. Gilles DE JOFFREY dit qu'il invitera le Conseil communal pour un apéritif, comme le veut la tradition, après la séance du mois de juin 2018. Il présente également à chacun ses bons vœux pour les fêtes de fin d'année et demande à M. Dominique PASCHE de procéder au contre-appel.

Il est 19h12, la séance est levée.

Le président :

Le secrétaire :

Gilles DE JOFFREY

Dominique PASCHE

